



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Administration de la gestion de l'eau

Direction
Référence : EAU/ACP/20/0025
Dossier suivi par : Service autorisations – OJE
Tél. : 24 55 6 -920 (8:30 - 11:30)
Email : autorisations@eau.etat.lu

Esch-sur-Alzette, le 17 AVR. 2020

Accord de principe EAU/ACP/20/0025

Objet PAP "Rue du Sentier" à Weimershoff

Maître d'Ouvrage Eaglestone

Bureau d'études Daedalus Engineering s. à r.l.

Plans annexés

- Mémoire explicatif avec photos et calculs hydrauliques
- Extrait de la carte topographique
- Ortho photo
- Extrait du plan cadastral
- Extrait de la partie graphique du PAG de la commune de Luxembourg
- Plan n° Ind A : Projet d'aménagement particulier
- Plan n° I01d : Vue en plan , assainissement et voirie

Le présent accord de principe ne vaut pas autorisation au titre de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. L'accord de principe se base sur les plans annexés.

Remarque Néant

Jean-Paul Lickes
Directeur